



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Affiché le

ID : 029-262901598-20230221-D_07_2023-DE

Mardi 21 février 2023 à 18 heures 30

DELIBERATION N° 07-2023

Date de convocation : 13 février 2023
Vice-Présidente : Mme Laurence Méar
Secrétaire de séance : Mme Mireille Guillou

Membres en exercice : 13
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de Plouescat s'est réuni le mardi 21 février 2023 à 18 heures 30, sous la Vice-Présidence de Mme Laurence Méar.

Etaient présents :

Mme Laurence Méar, Mme Claudie Péron, Mme Magalie Kersauzon, Mme Maïwenn Morvan, Mme Monique Le Duff, Mme Geneviève Sabathé, Mme Evelyne André, M Yves Abiven, Mme Mireille Guillou, Mme Marie France Ropars.

Absente excusée ayant donné procuration :

Mme Magali Roué a donné pouvoir à Mme Laurence Méar.

Absents excusés :

M Eric Le Bour et M François Roué.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Subventions au titre de l'année 2023.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner les demandes de subventions des associations ADAPEI, ADMR, ASAD, des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne, de la Croix Rouge Française.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- Ne souhaite pas accéder aux demandes de :
 - o L'ADMR,
 - o L'association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne.
- Attribue à l'unanimité le versement d'une subvention aux associations :
 - o ADAPEI pour un montant de 100,00€
 - o ASAD pour un montant de 400,00€
 - o Croix Rouge Française pour un montant de 90,00€

La secrétaire de séance,
Mireille Guillou

La Vice-Présidente,
Laurence Méar.

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le :